

Séance
ordinaire du 7
décembre
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^E) JOUR DU
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Marc-André Roy, directeur du service des travaux public y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.12.555

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.12.556

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 et 16 novembre à 20 h et des séances extraordinaires du 3 et 30 novembre 2020 à 19h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 372 579,24 \$
Comptes préautorisés : 3 405 180,29 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation de vente du lot 5 557 066 du cadastre du Québec à monsieur Sébastien Ancil.
6. Autorisation de signature du bail entre la Ville de Mont-Joli et la Ferme Gilbert Garon Bic Inc.
7. Autorisation de signature du bail entre la Ville de Mont-Joli et le ministère des Transports du Québec.

FINANCES

8. Autorisation de versement de dons.
9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2020.
10. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville lors de la vente pour taxes de certains immeubles.
11. Renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Attribution de permanence à monsieur Samuel Ouellet au poste de préposé aqueduc et égouts.
13. Attribution du poste de secrétaire au service des loisirs.
14. Autorisation d'affichage du poste de responsable aquatique.
15. Autorisation d'inscription à une formation pour la greffière.

LOISIRS

16. Autorisation de signature concernant les ententes de financement pour l'Amphithéâtre Desjardins.
17. Autorisation de contrat à C.M. Clôtures 1991 enr.
18. Ratification de pont payant au profit de l'unité Domrémy de Mont-Joli pour la Grande Guignolée des médias.
19. Autorisation d'achat de chaises pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
20. Autorisation de signature d'un contrat pour le déneigement des accès du Château Landry.
21. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent.

TRAVAUX PUBLICS

22. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes de fleurs et de végétaux pour l'année 2021.
23. Recommandation de paiement — réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers – décompte progressif no 4.

URBANISME

24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1275, boulevard Gaboury.
25. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 2 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

26. Autorisation de mandat à la firme Englobe.
27. Nomination de membres pour le conseil d'administration de la Fondation de la Ville.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

20.12.557 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 ET 16 NOVEMBRE À 20H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 ET 30 NOVEMBRE 2020 À 19H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 et 16 novembre et des séances extraordinaires du 3 et 30 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 2 novembre 2020 à 20 h en sa forme et teneur ;

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 novembre 2020 à 20 h en sa forme et teneur ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 3 novembre 2020 à 19 h en sa forme et teneur ;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 30 novembre 2020 à 19 h en sa forme et teneur.

20.12.558 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 372 579,24 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 3 405 180,29 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.12.559 AUTORISATION DE VENTE DU LOT 5 557 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR SÉBASTIEN ANCTIL

Item retiré

20.12.560 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA FERME GILBERT GARON BIC INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la location d'environ 22 hectares de terres agricoles situées dans le parc industriel Pierre-de-Bané pour une durée de 5 ans à la Ferme Gilbert Garon Bic Inc.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le bail tel que soumis.

20.12.561 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la location d'un terrain situé dans le parc Industriel Pierre-de-Bané au ministère des Transports du Québec pour une période de 10 ans.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le bail tel que soumis.

FINANCES

20.12.562 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Moisson Mitis	Paniers de Noël	1 000 \$
École du Mistral	Fondation Mistral	50 \$
Maison des jeunes	Projet Plein air ado Mitis	700\$

20.12.563 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2020.

20.12.564 MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE CERTAINS IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes conformément à l'article 536 de la Loi sur les Cités et Villes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Joël Harisson, greffier adjoint, son mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tout immeuble qui ne trouvera adjudicataire lors de la vente pour taxes et devant se tenir à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli situé au 40, avenue de l'Hôtel de Ville.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

20.12.565 RENOUELEMENT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, et ce, au montant de 771,30 \$ plus les taxes.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.12.566 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR SAMUEL OUELLET AU POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ouellet a obtenu le poste de préposé aqueduc et égouts ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Ouellet est terminée et que son supérieur, monsieur Yvan Bond, superviseur immobilisations et infrastructures, ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommandent l'attribution de la permanence de monsieur Ouellet compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Samuel Ouellet à titre de préposé aqueduc et égouts.

20.12.567

ATTRIBUTION DU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Bossé prendra sa retraite en janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au service des loisirs a été affiché comme requis à la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources humaines a reçu une candidature correspondant aux exigences du poste soit celle de madame Érika Gauthier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution du poste à madame Érika Gauthier selon les conditions inscrites à la convention collective.

20.12.568

AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT QUE madame Érika Gauthier a obtenu le poste de secrétaire au service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable aquatique est à pourvoir ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage se fera selon le processus décrit à la convention collective ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de responsable aquatique au service des loisirs.

20.12.569

AUTORISATION D’INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la greffière, madame Kathleen Bossé, à s'inscrire à une formation donnée par la Corporation des officiers agréés du Québec intitulée « *La perception des créances municipales et la vente pour taxes* ». Cette formation en ligne aura lieu les 2 et 3 février 2021 au coût de 380 \$.

LOISIRS

20.12.570

AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT LES ENTENTES DE FINANCEMENT POUR L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'un comité de financement a été formé et qu'il a comme mandat la recherche de sources de financement pour l'Amphithéâtre Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE des ententes sont signées entre les partenaires financiers et la Ville de Mont-Joli ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire ou madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, les ententes de financement pour l'amphithéâtre Desjardins.

20.12.571 RATIFICATION DE CONTRAT À C.M. CLÔTURES 1991 ENR.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le contrat à C.M. Clôtures 1991 enr., au montant de 7 596,09 \$ plus les taxes pour l'agrandissement du parc à chiens.

20.12.572 RATIFICATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE MONT-JOLI POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation donnée à l'Unité Domrémy, responsable de la grande Guignolée des médias, pour l'organisation d'un « pont payant » qui s'est tenue le jeudi 3 décembre 2020 de 7 h 30 à 9 h, de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30.

20.12.573 AUTORISATION D'ACHAT DE CHAISES POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 60 chaises pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à Impression Nouvelle Image au coût de 5 513,40 \$ plus les taxes.

20.12.574 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS DU CHÂTEAU LANDRY

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville le contrat de déneigement des accès du Château Landry avec monsieur Sylvain Gagnon.

20.12.575 AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU TOUR DES JEUNES DESJARDINS BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants au *Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent* à emprunter le chemin Perreault, les rues Industrielle et Ross, les avenues Levasseur, d'Anjou, Villeneuve, Poirier ainsi que le boulevard Gaboury à l'occasion de cette activité de plein air. Plus de 200 jeunes du 3^e au 5^e secondaire seront de passage à Mont-Joli les 24 et 25 mai 2021. Ils passeront la nuit à l'École du Mistral avant de reprendre le parcours qui les emmènera de St-Pascal (Kamouraska) à Matane. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS

20.12.576 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté une soumission à savoir :

- Les Serres de la Baie SENC :

Option 1 (arbres)	8 202,80 \$
Option 2 (plantes vivaces)	2 905,77 \$
Option 3 (annuelles)	18 601,98 \$
Option 4 (plantes potagères)	1 202,63 \$

- Pépinière Deschênes:

Option 1 (arbres)	6 431,93 \$
-------------------	-------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retranché des items au bordereau pour une valeur de 1250 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres et d'arbustes à Pépinière Deschênes, au montant de 6 431,93 \$ taxes incluses et la fourniture de plantes vivaces, de plantes annuelles et de plantes potagères à Les Serres de la Baie au montant d'environ 24 674,07 \$ taxes incluses.

20.12.577

RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DU SANATORIUM ET RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES PEUPLIERS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard a présenté une demande de paiement no 4 pour la réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers au montant de 620 911,75 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % dont 5 % sont remis par la présente résolution ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 par le service de Génie de la MRC de la Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 620 911,75 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils.

URBANISME

20.12.578

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1275, BOULEVARD GABOURY

CONSIDÉRANT QUE Construction MSP Inc. a déposé une demande de dérogation mineure afin d'installer des portes-fenêtres en façade de l'habitation multifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-1210 ne permet pas l'installation de portes-fenêtres en façade ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure à la condition que le modèle des portes-fenêtres comporte une moulure de 14 pouces à la base de celles-ci afin qu'elles ressemblent à des portes-jardins ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 23 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure du 1275, boulevard Gaboury.

20.12.579

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 2 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 2 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 8 permis de rénovation pour une valeur de 165 238 \$;
- Une demande de dérogation mineure.

AFFAIRES NOUVELLES

20.12.580

AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME ENGLOBE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution d'un mandat à la firme Englobe afin d'analyser la capacité portante des terrains du parc industriel Pierre-de-Bané, et ce, au montant de 2 000 \$ plus les taxes.

20.12.581

NOMINATION DE MEMBRES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil nomme madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Vallier April, Yannick Richard et Claude Morissette à siéger au conseil d'administration de la Fondation de la Ville.

20.12.582

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.12.583

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 26 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière